

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

FAAE • NUMÉRO 011 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 17 novembre 2011

Président

M. Dean Allison

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le jeudi 17 novembre 2011

● (0850)

[Traduction]

Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)): Bonjour à tous et à toutes.

Cela fait un certain temps que nous nous sommes réunis, et c'est bien l'impression que l'on a. J'espère que tout le monde se rappelle comment se comporter et comment nous procédons ici.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous entreprenons notre étude du rôle du secteur privé dans le développement international.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aujourd'hui à Ross Gallinger, directeur exécutif de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Je vous remercie d'avoir pris le temps de venir témoigner.

Mme Hélène Laverdière (Laurier—Sainte-Marie, NPD): Je ne sais pas si c'est un rappel au Règlement ou un éclaircissement.

Je crois que nous nous étions entendus pour entreprendre une étude sur l'Afrique au 21e siècle, et la première partie devait porter sur le rôle du secteur privé. Nous aimerions que ce soit indiqué dans le titre.

Le président: J'ignore si c'est le cas. Mais gardons-nous du temps pour nous pencher sur cette question.

Mme Hélène Laverdière: D'accord. Merci.

Le président: Monsieur Gallinger, nous vous remercions sincèrement de votre présence aujourd'hui.

Je crois que vous avez une déclaration préliminaire. Nous allons vous laisser la faire, puis nous entamerons une série de questions.

Soyez le bienvenu, monsieur. La parole est à vous.

M. Ross Gallinger (directeur exécutif, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du comité. Je suis ravi de pouvoir vous parler aujourd'hui du sujet important qu'est le rôle du secteur privé dans le développement international.

Comme on l'a indiqué, je suis le directeur exécutif de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs et je suis très fier de représenter les quelque 8 700 entreprises et personnes que nous servons.

L'ACPE existe afin de protéger et de favoriser les intérêts du secteur canadien de l'exploration minière et de veiller à la santé de l'industrie minière du Canada. L'ACPE favorise l'application des normes les plus élevées en matière de pratiques techniques, environnementales, sécuritaires et sociales, au Canada et dans le monde entier. Depuis 80 ans, notre association et nos membres travaillent sans relâche à développer des relations solides et mutuellement avantageuses avec les collectivités canadiennes et étrangères où nous exerçons nos activités.

Mon expérience dans l'industrie minière s'échelonne sur plus de 25 ans. Au cours de ma carrière, j'ai cherché à améliorer les résultats environnementaux et sociaux, ainsi que la santé et la sécurité en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Afrique et en Australie. Ma carrière dans le secteur minier m'a permis de voyager dans le monde entier, de rencontrer des gens incroyables et de m'immerger dans de nombreuses cultures.

Mon premier voyage dans un pays en développement de l'Amérique latine, en 1995, m'a fait découvrir les dures réalités de la pauvreté. Quelque 1,3 milliard de personnes dans les pays en développement ont 1,25 \$ ou moins par jour pour vivre. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture évalue que plus d'un milliard de personnes sont sous-alimentées, 70 millions d'enfants ne peuvent pas aller à l'école, l'accès à l'eau potable est un défi pour quelque 900 millions de personnes, et plus de huit millions d'enfants meurent avant l'âge de cinq ans.

Quiconque a vu la pauvreté et comprend l'ampleur actuelle de ce fléau est porté à réfléchir à ce qu'on peut faire pour améliorer la situation. Malgré les efforts déployés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement visant à réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté en 2015, les pays pauvres n'ont pas pu réaliser la croissance généralisée qui crée les emplois et les revenus permettant de sortir les gens de la pauvreté.

En 2008, le ministère du Développement international du Royaume-Uni a publié sa stratégie de développement du secteur privé, intitulée « Prosperity for all: Making Markets Work », qui présente une stratégie de sortie de la dépendance envers l'aide afin d'évoluer vers une croissance économique inclusive mue par les investissements privés et une productivité accrue.

Dans un discours prononcé à la London School of Economics en 2010, Andrew Mitchell, secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni, a clairement démontré les liens entre la croissance économique et la réduction de la pauvreté, en faisant une comparaison entre la Corée du Sud et la Zambie. En 1960, le PIB par habitant de la Corée du Sud équivalait seulement au double de celui de la Zambie, mais en 2009, parce que les parcours de croissance économique avaient été différents, le revenu par habitant de la Corée du Sud était presque 40 fois supérieur à celui de la Zambie. La mortalité infantile en Corée du Sud était descendue à 5 par 1 000, comparativement à 141 en Zambie. La croissance de la Chine de 10 p. 100 par année de 1990 à 2005 pourrait avoir fait sortir 475 millions de personnes de la pauvreté.

Dans les conversations, les conférences et les dialogues sur le développement international, la question posée est habituellement la suivante: quel est le rôle du secteur privé dans la réduction de la pauvreté? Dans une discussion sur la responsabilité sociales des entreprises, on m'a un jour demandé pourquoi les entreprises se lancent dans des projets communautaires d'éducation et de santé, des domaines qui relèvent de l'État; ce à quoi j'ai répondu: pourquoi les ONG vouées au développement se lancent-elles dans des projets d'éducation et de santé, qui relèvent de l'État? Ces questions indiquent seulement que nous avons beaucoup de chemin à parcourir avant de bien comprendre le rôle du secteur privé dans le développement, au-delà des contributions philanthropiques.

Les entreprises du secteur privé sont la source d'énergie pour la croissance. Elles sont le moteur de l'emploi et du revenu à long terme, qui assurent le bien-être individuel. Les entreprises florissantes effectuent des investissements locaux, améliorent la productivité, emploient des gens, paient des salaires, achètent des marchandises, produisent des biens et services, réalisent des bénéfices et paient des impôts. Dans l'enquête de la Banque mondiale, *Voices of the People*, on a demandé à 60 000 démunis quel était, selon eux, le meilleur moyen de sortir de la pauvreté. La première solution, à leur avis, était de posséder leur propre entreprise ou de gagner un salaire.

Dans le cadre de mes voyages et de mon travail dans le secteur minier, que ce soit chez les Premières nations dans le Nord de l'Ontario ou les campesinos au Pérou, la demande qui revient sans cesse est une part de l'activité économique au moyen de l'emploi direct ou indirect. Dans la quête de l'industrie minière en vue de définir la responsabilité sociale des entreprises, on a marginalisé l'importance et la contribution des affaires.

(0855)

J'ai participé à une opération dans un pays en développement où le pays avait une part de 5 p. 100 dans le projet et où les employés comparaient toujours cette part de 5 p. 100 du pays et les 95 p. 100 de l'entreprise. Quand l'entreprise a fourni les chiffres des impôts et des redevances, des salaires versés et des achats de biens et services locaux, des avantages qui restaient au pays, la répartition entre le pays et l'entreprise était presque à égalité.

Les avantages basculent en faveur du pays quand on ajoute la contribution de l'entreprise au développement communautaire local et régional, notamment les initiatives d'éducation, les programmes de santé, les services d'approvisionnement en eau et les projets pour améliorer les conditions de vie.

En 2007, à la John F. Kennedy School of Government, plus de 100 dirigeants du milieu des affaires, du gouvernement, de la société civile et des agences de développement international ont participé à une discussion sur le rôle du secteur privé pour accroître les débouchés économiques. La discussion a porté sur les concepts de modèles d'affaires inclusifs et la mise en oeuvre de stratégies complémentaires. Ces concepts sont importants et pertinents aujourd'hui, étant donné que les mouvements de protestation « Occupons » critiquent souvent le fait que les modèles d'affaires ne sont pas inclusifs et qu'ils insistent trop sur l'hypothèse de Milton Friedman selon laquelle la responsabilité sociale des entreprises consiste à accroître leurs profits.

L'inclusion en affaires, qui peut vouloir dire faire participer les collectivités démunies au développement de l'entreprise, est la clé de la réussite. Quand on reconnaît les pauvres et leur capital humain, social, économique et naturel, ils deviennent de précieux partenaires dans la mise en valeur d'une mine. Les projets miniers sont uniques

et précurseurs de la participation des collectivités. Certaines des premières ententes communautaires au Canada ont pris la forme des ententes sur les répercussions et les avantages conclues avec les Premières nations il y a plus de 20 ans.

Prévoyant une pénurie de plus de 100 000 travailleurs dans le secteur au Canada en 2020, le secteur minier cherche à s'allier à divers acteurs pour créer les compétences qui permettront de combler les postes. Le programme Mining Matters de l'ACPE s'allie avec le milieu de l'enseignement et les Premières nations pour sensibiliser les étudiants à l'importance des sciences de la terre et de l'industrie minière et leur permettre d'envisager une carrière dans l'industrie. Ce modèle d'enseignement est examiné afin de l'exporter dans des pays en développement où la concurrence pour obtenir des travailleurs qualifiés sera tout aussi féroce.

J'ai constaté le rôle positif que jouent les multinationales dans l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement. Lors de mon premier voyage au Pérou, en 1997, au début de la privatisation et de la promotion de l'investissement étranger, j'ai été témoin de pratiques dangereuses pour la sécurité sur des chantiers de construction autour de Lima. Il y avait des travailleurs en hauteur sans protection contre les chutes, des barrières insuffisantes pour interdire l'accès à des endroits dangereux, et très peu de casques de protection et de chaussures de chantier. Quand on construisait une nouvelle mine dans ce pays à l'époque, l'obtention de meilleurs résultats en matière de sécurité était une exigence obligatoire, et les propriétaires canadiens ont dû renforcer la capacité des entrepreneurs péruviens d'appliquer les programmes de sécurité de l'entreprise.

Au début, il y a eu une certaine résistance au changement, mais les Péruviens ont vite reconnu non seulement les avantages de la diminution du nombre de blessures, mais aussi l'avantage commercial potentiel. Les futurs investisseurs étrangers dans le secteur de la construction exigeraient de bons résultats en matière de sécurité et l'expérience acquise ainsi que les bons antécédents en matière de sécurité procureraient un avantage aux entrepreneurs péruviens par rapport à leurs concurrents. Je suis retourné à Lima l'an dernier et j'ai constaté des pratiques de sécurité sur les chantiers qui rivalisent avec les nôtres au Canada, ce qui contrastait fortement avec ce que j'avais observé dans le passé.

L'importance du secteur privé a été reconnue au point où 11 organismes donateurs ont signé la déclaration des donateurs bilatéraux à l'appui des partenariats du secteur privé pour le développement. Cette déclaration vise à inciter le secteur privé à mettre en oeuvre des modèles d'affaires inclusifs, à promouvoir les pratiques commerciales responsables, à relever les défis opérationnels et humanitaires au moyen de programmes de responsabilité sociale des entreprises et à favoriser un dialogue public-privé et une prise de conscience concernant les grands enjeux mondiaux.

De toute évidence, l'industrie minière a constaté qu'il est possible d'optimiser les retombées pour l'entreprise et les retombées sociales grâce à des partenariats. La rencontre de l'intérêt pour le développement de l'industrie extractive et des ONG vouées au développement a permis à une organisation comme la Devonshire Initiative d'exister et de rechercher des partenariats. Nous commençons à voir le potentiel accru des partenariats, après l'annonce récente de projets réunissant l'industrie extractive, les ONG vouées au développement et le gouvernement du Canada.

Le concept de la création d'une valeur partagée, préconisé par Michael Porter et Mark Kramer de la Harvard Business School, décrit la rencontre de l'intérêt pour le développement et les mesures visant à utiliser les marchés d'affaires pour résoudre les problèmes sociaux.

• (0900)

Tout ce que j'ai dit aujourd'hui fait ressortir la nécessité de s'allier avec le secteur privé pour améliorer le développement. La voie vers l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement sera semée d'embûches. Ce n'est que grâce à un effort collectif du secteur privé, de la société civile et du gouvernement que nous pourrons tirer des leçons de nos difficultés et renforcer notre quête commune d'une réduction de la pauvreté.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entamer notre première série de questions.

Madame Groguhé, vous disposez de sept minutes.

[Français]

Mme Sadia Groguhé (Saint-Lambert, NPD): Bonjour, monsieur Gallinger, et merci pour cette intervention, que j'ai trouvée fort intéressante. Vos propos nous permettent de voir toute l'évolution qu'a suivie l'entreprise, et c'est très positif.

Selon vous, quels sont les points forts et les faiblesses de la stratégie de la Devonshire Initiative? De quelle façon contribue-t-elle à intensifier l'intervention canadienne et internationale dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises?

[Traduction]

M. Ross Gallinger: Le point fort de la Devonshire Initiative, c'est qu'elle réunit les ONG de développement et le secteur minier pour discuter du développement. De telles discussions de haut niveau sur la question de la réduction de la pauvreté n'avaient pas lieu il y a cinq ans

L'industrie entretenait des rapports avec les ONG de développement, mais davantage sur le plan consultatif, pour la participation ou les projets de développement précis.

Ce qui ressort de ces discussions, ce sont les projets annoncés récemment par le ministre, les projets de type tripartite auxquels participent le gouvernement du Canada, les ONG spécialistes du développement et le secteur privé, qui visent à se pencher sur certaines questions dans ces pays, au-delà des barrières des mines, et d'envisager de meilleurs résultats de développement. Les discussions entre ces deux parties, qui n'avaient pas lieu il y a cinq ans, donnent des résultats très intéressants.

● (0905)

[Français]

Mme Sadia Groguhé: À votre avis, quels progrès ont été réalisés depuis la création du poste de conseillère en RSE auprès de l'industrie extractive, en 2009?

[Traduction]

M. Ross Gallinger: Cela a certainement contribué à faire connaître les problèmes liés au développement dans les pays en développement. La conseillère en RSE et les projets de loi d'initiative parlementaire ont contribué à la sensibilisation sur cette question.

La création par l'industrie de la Devonshire Initiative était le résultat indéniable de ces discussions. L'industrie a fait beaucoup de progrès en ce qui concerne les problèmes décrits dans le rapport

publié il y a plusieurs années. Et de nombreux acteurs discutent davantage de la façon d'améliorer la participation ainsi que le développement communautaire.

[Français]

Mme Sadia Groguhé: En ce qui concerne la responsabilité sociale des entreprises, vous avez parlé de l'approche inclusive, qui donne de bons résultats.

Pourriez-vous nous donner un ou des exemples de projets qui ont été entrepris dans des pays en développement et qui contribuent à la réduction de la pauvreté et à une croissance favorable aux pauvres?

[Traduction]

M. Ross Gallinger: Je vais vous donner un exemple qui regroupe tout cela; il concerne l'eau potable. J'ai participé à un projet avec une compagnie d'exploration en Tanzanie. Le processus consistait en partie à déterminer ce que nous pouvions faire sur le plan du développement communautaire. La question de l'eau posait problème; le gestionnaire de l'exploration a immédiatement prévu des sommes pour creuser des puits, et il voulait commencer à le faire sur-le-champ.

Nous avons attendu et commencé à discuter de cette idée avec les collectivités; nous avons travaillé avec elles afin qu'elles puissent réaliser leurs propres projets dans l'avenir.

Finalement, nous avons seulement été un partenaire dans ce processus. Les gens ont décidé où ils voulaient placer le puits, comment et de quoi il serait construit. Ils étaient en fait les gestionnaires de ce projet. Au bout du compte, ils ont réuni les ressources nécessaires. Ils ont fourni les pierres, etc. Ils ont vraiment pris part au processus. En fin de compte, c'était leur projet, pas celui de la compagnie, et ces puits résistent à l'épreuve du temps.

À la suite de cette expérience, ils ont commencé à chercher d'autres débouchés. Ils comprenaient maintenant comment traiter avec le gouvernement, avec les autres compagnies. Ils avaient la possibilité de tirer parti de cette expérience.

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Je vous remercie d'avoir souligné ce dernier point très intéressant, qui en dit long sur le fait qu'on ne peut pas arriver à un endroit et dire aux gens qu'ils ont besoin de ceci et cela, qu'on va leur construire des puits à des endroits qui nous semblent appropriés, et ainsi de suite. Habituellement, ça ne fonctionne pas. Par contre, quand on entretient un vrai dialogue avec les communautés, ça risque de mieux fonctionner.

Je m'intéresse aussi beaucoup à la Devonshire Initiative. J'aimerais savoir quelles ONG y participent.

[Traduction]

M. Ross Gallinger: Il y en a une longue liste. Vous pouvez l'obtenir sur le site Web, mais je vais essayer de vous en nommer quelques-unes.

CARE, le Plan de parrainage international, Vision mondiale, l'UNICEF vient de s'y joindre... La Devonshire Initiative va me reprocher de ne pas toutes les connaître. Il y a plus de 13 ONG qui s'impliquent dans la Devonshire Initiative. Je peux vous transmettre cette liste, si vous voulez. Je peux l'envoyer à la greffière.

• (0910)

Mme Hélène Laverdière: Si nous pouvions la trouver sur Internet, ce serait utile.

Le président: Il vous reste 30 secondes.

[Français]

Mme Hélène Laverdière: Il reste trente secondes. Je vais les céder à Sadia.

Mme Sadia Groguhé: D'après vous, quels principaux facteurs — par exemple la capacité locale, les infrastructures, la règle de droit — empêcheraient les investissements du secteur privé dans les pays les plus pauvres et feraient en sorte que vos actions ne pourraient pas avoir un effet positif et constructif en matière de développement? Quelles solutions proposeriez-vous?

[Traduction]

M. Ross Gallinger: Je pense que le renforcement des capacités représente le plus grand obstacle au développement. Qu'il s'agisse de l'application des règlements... Habituellement, on peut constater que les lois, ailleurs dans le monde, ressemblent beaucoup à celles du Canada. Les différences résident dans la capacité et l'application, et dans les ressources dont dispose le gouvernement.

Les régions où se rendent les sociétés minières ne font pas l'objet d'une importante supervision gouvernementale; les programmes gouvernementaux y sont d'ailleurs rares et espacés, à cause de l'éloignement. Il s'agit aussi de construire cette composante afin que le gouvernement participe aux développements qui suivront. En effet, les collectivités s'agrandiront et auront besoin des services gouvernementaux habituels. Le défi est de savoir comment le secteur privé peut participer à cela et veiller à ce que ces changements demeurent lorsque les sociétés, surtout les sociétés minières, auront terminé leur travail; il s'agit vraiment de doter les collectivités et les gouvernements de la capacité nécessaire.

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer à M. Goldring. Vous avez sept minutes.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci de comparaître aujourd'hui.

Mes questions concernent la responsabilité sociale et la responsabilité des sociétés, ainsi que les avantages pour les travailleurs locaux que vous embauchez.

Vous avez mentionné que dans les pays en développement, 1,3 milliard de personnes vivaient avec 1,25 \$ ou moins par jour. Je suppose qu'il s'agit en quelque sorte d'un salaire minimum. Par exemple, lorsque j'étais à Haïti, on considérait que le salaire minimum était de 2 \$ par jour. Comment décririez-vous les salaires versés aux travailleurs locaux dans l'industrie minière, et comment se comparent-ils au salaire minimum? Doivent-ils être le double, ou même plus, pour permettre aux travailleurs de s'occuper convenablement de leur famille? Nous savons que dans l'industrie minière au Canada, par exemple à Sudbury — où j'ai visité les mines Inco —, les salaires sont, je pense, entre deux fois et demie et trois fois le salaire minimum.

- M. Ross Gallinger: Comme dans tous les types d'exploitation industrielle, on exige divers niveaux de compétence. La concurrence pour les travailleurs qualifiés est féroce dans les pays en développement; les entreprises doivent donc leur offrir des salaires plus élevés que le salaire minimum, car les mines se livrent une concurrence acharnée, tout comme ici.
- **M.** Peter Goldring: Parle-t-on seulement du salaire minimum, ou essaye-t-on d'améliorer le sort des habitants du pays? Par exemple, je suis certain qu'aux mines Inco, on paie le double du salaire minimum, c'est-à-dire entre 18 et 20 \$ de l'heure.
- **M. Ross Gallinger:** En général, les salaires, surtout ceux des travailleurs avec des compétences techniques, sont beaucoup plus élevés que le salaire minimum du pays. Je suis désolé, je ne peux pas être plus précis.
- M. Peter Goldring: En ce qui concerne les mines, je connais très bien les normes de sécurité en vigueur au Canada, le matériel de sécurité minière, les capteurs de gaz, les appareils respiratoires, etc. Toutes ces normes de sécurité canadiennes, comme on pourrait les appeler, sont-elles respectées dans les pays étrangers, afin de protéger les employés?

● (0915)

M. Ross Gallinger: Absolument, et cela vous en dit un peu plus sur l'évolution des expériences probantes.

C'est très intéressant; on m'a déjà demandé si les normes de sécurité dans les pays en développement étaient les mêmes qu'au Canada, et j'ai répondu qu'on n'avait qu'à examiner les statistiques relatives à la sécurité des exploitations à l'étranger. En fait, les entreprises pour lesquelles j'ai travaillé avaient des taux de blessure beaucoup plus bas dans les pays en développement que dans certaines de nos exploitations au Canada.

M. Peter Goldring: Je savais qu'on allait me présenter des statistiques, mais nous entendons parfois parler d'un pays en développement qui connaît des catastrophes minières imputables aux longues heures de travail qui pourraient fatiguer les employés et aux normes de sécurité moins rigoureuses.

Vous avez précisé que vous maintiendriez le niveau extrêmement élevé des normes de sécurité du Canada dans vos exploitations minières à l'étranger.

- M. Ross Gallinger: Oui. Au bout du compte, il s'agit de protéger les employés des blessures, alors tout ce qu'on doit faire pour y arriver...
 - M. Peter Goldring: C'est votre responsabilité.
- **M. Ross Gallinger:** ... qu'il s'agisse de technologie européenne ou canadienne, c'est ce qu'on doit faire.
- M. Peter Goldring: J'ai une dernière question. À la fermeture, par exemple, d'une mine à ciel ouvert, les entreprises canadiennes participent-elles activement nous savons qu'elles ne le font pas toutes à la restauration de l'environnement après la fin du processus d'exploitation minière? En d'autres mots, s'assurent-elles de laisser la plus petite empreinte écologique possible?

M. Ross Gallinger: Il existe un plan de fermeture. Toutes les exploitations auxquelles j'ai participé dans les pays en développement avaient un tel plan. En effet, les coûts de restauration des sites font partie du processus comptable. Dans les projets auxquels j'ai participé, nous avons étudié les utilisations du site qui pourraient être faites après sa fermeture afin de les intégrer au plan d'aménagement, qu'il s'agisse de pâturages destinés à l'agriculture, de réserves sauvages ou de plantation d'arbres. On calcule les coûts et les sociétés minières s'en occupent.

M. Peter Goldring: Très bien.

Je comprends que les exploitations minières canadiennes sont les plus importantes au monde, mais certains autres pays vous font concurrence. Selon vous, vos principaux concurrents font-ils aussi preuve de la même intégrité environnementale et respectent-ils les mêmes lignes directrices et les mêmes normes de sécurité? Ou vos normes élevées minent-elles vos efforts concurrentiels ou ceux en vue d'obtenir l'approbation d'une exploitation minière?

M. Ross Gallinger: Tout le monde suit des règlements s'appliquant aux pratiques exemplaires, je suppose, par exemple ceux de la Société financière internationale, qui régit plusieurs de ces aspects. D'après mon expérience dans le développement communautaire, il s'agit de tenter de faire la promotion de cette composante dans le pays et de se différencier des concurrents à cet égard.

Le président: Il vous reste 45 secondes.

M. Peter Goldring: Absolument. Tout cela est relatif lorsqu'on parle de la pauvreté dans le monde et de l'amélioration du bien-être des employés. Je pense qu'il y a 50 ans, lorsqu'on a réduit les heures de travail de 48 à 40 heures, on a dit que cela aurait une incidence positive, car les employés étaient plus productifs. Tout le monde en est donc sorti gagnant.

Jugez-vous que le travail que vous faites pour améliorer les conditions de vie des gens favorise les affaires en plus d'aider les habitants des collectivités?

M. Ross Gallinger: Absolument. Comme nous le savons, lorsque les employés sont heureux au travail, la production augmente. Qu'il s'agisse des conditions et des heures de travail, de la contribution à la collectivité, toutes ces choses encouragent les gens à se sentir bien au travail et contribuent à l'entreprise et à ce qu'elle accomplit.

Merci beaucoup.

● (0920)

Le président: Nous allons revenir à M. Eyking.

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Il y a quelques années, j'étais au Yémen. Une des plus importantes entreprises qui s'y trouvaient était une société pétrolière de Calgary. Je crois qu'il s'agissait de Nexen. De toute façon, j'ai été très surpris et fier du travail que cette société accomplissait en collaboration avec le gouvernement. Elle touchait un peu à tout et ne se contentait pas d'exploiter le pétrole. Elle était le plus important producteur de pétrole au Yémen, mais elle aidait les écoles et les écoles pour filles; elle aidait dans tout, même à encourager le port de la ceinture de sécurité. C'était extraordinaire de voir tout ce qu'elle faisait pour être une entreprise socialement responsable et pour aider le pays à progresser; elle aidait même le gouvernement — vous connaissez la situation au Yémen. C'est un pays où il est assez difficile pour cette société d'effectuer son travail et de faire preuve de responsabilité sociale.

Lorsque je suis parti, j'étais sous l'impression que c'était vraiment une bonne chose d'avoir une société canadienne là-bas, non seulement pour exploiter les ressources, mais aussi pour renflouer un peu le trésor public, assumer pleinement une responsabilité sociale et prendre l'initiative, même plus qu'elle avait à le faire, selon moi. Je pense que c'était une très bonne chose.

Ces rapports m'inquiètent. Le Canadian Centre for the Study of Resource Conflict, je pense, a rédigé un rapport en 2009; je suppose qu'il s'agissait en fait d'une fuite. Dans cette ébauche, on disait que 60 p. 100 de la plupart des violations commises par des sociétés minières canadiennes concernaient les piètres relations qu'elles entretenaient avec les collectivités.

Je ne sais pas si vous connaissez ce rapport. Ce n'est pas une bonne chose. Pourquoi ces sociétés minières ne peuvent-elles pas être plus...? Vous savez, elles sont parfois les premiers représentants canadiens dans ces pays. On voudrait qu'elles s'en tirent mieux que les Australiens ou les Européens. On aimerait que les gens disent « Les Canadiens arrivent, ils ont le meilleur bilan, ils font du bon travail. Ils collaborent avec le gouvernement pour améliorer la vie des gens. » Nous ne voulons pas qu'on nous compare à la Chine et à la façon dont elle agit en Afrique; nous voulons réussir un peu mieux. Je pense que nous devrions être les meilleurs, et nous devrions tous pouvoir être fiers de nous rendre dans ces pays au nom du Comité des affaires étrangères, dans un contexte où les sociétés minières canadiennes feraient de leur mieux.

Vous vous défendez bien, mais que pourrions-nous faire de plus pour élever cette norme et avoir les meilleures entreprises socialement responsables au monde dans le domaine de l'exploitation minière, afin de battre les Australiens et les Européens au chapitre de la responsabilité des sociétés? Devrions-nous établir plus de protocoles? L'ACDI devrait-elle vous aider à comprendre ce qui se passe dans ces pays? En résumé, l'approche canadienne devrait-elle être différente?

Je préférerais ne pas prendre de règlements qui forceraient les sociétés à faire constamment une certaine chose. Il vaudrait mieux qu'on comprenne que c'est la façon d'agir lorsqu'on se rend dans ces pays. Au bout du compte, il s'agit d'enseigner la bonne façon de traiter les gens, de respecter la terre et de faire mieux que quiconque dans ce domaine. Que pouvons-nous donc faire pour améliorer notre image et faire en sorte qu'un pays se réjouisse que les Canadiens viennent faire le travail plutôt que les Australiens ou une autre nationalité? Vous savez, un peu comme lors de la Deuxième Guerre mondiale, lorsque tout le monde était content de voir le drapeau canadien arriver. Il serait bien que ces pays voient du même oeil l'arrivée des sociétés minières canadiennes.

M. Ross Gallinger: Tout d'abord, permettez-moi de parler du rapport et de vous mettre en contexte, parce qu'il contient un certain nombre de cas.

Il y a 1 600 entreprises canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto; probablement 700 à la Bourse d'Australie; et environ 200 à la Bourse de New York. Étant donné qu'il y a 1 600 entreprises, soit un nombre imposant, si des cas surviennent, ce sera davantage dans ce sous-ensemble. Si on traduit les données en pourcentage, on obtient 3 cas pour 100 entreprises au Canada; environ 4 cas pour 100 entreprises en Australie; et 14 cas pour 100 entreprises à New York. Il faut donc examiner les pourcentages plutôt que les données brutes.

Néanmoins, la participation est un défi continu dans les collectivités. Lorsque nos actions ne répondent pas aux attentes des collectivités, cela risque de créer des conflits. Les entreprises essayent de rester vigilantes à cet égard, mais parfois certaines personnes ou certains groupes sont oubliés. Ces gens prendront divers moyens de se faire entendre.

Lorsque j'ai travaillé en Argentine il y a 10 ou 12 ans, une collectivité affirmait que son eau avait été contaminée; il y avait de la pollution, etc. En tant que spécialiste en environnement, j'ai discuté avec des membres de l'entreprise qui m'ont affirmé qu'il n'y avait aucun problème environnemental à cet endroit. L'entreprise a donc mandaté le spécialiste en environnement pour régler la situation et dire aux membres de la collectivité qu'il était impossible qu'il y ait un problème à cet endroit. Les gens de la collectivité étaient d'accord; ils le savaient, mais ils voulaient discuter du développement économique. Ils voulaient, notamment, des emplois.

Des controverses naîtront, parce que l'entreprise a oublié des groupes. Il suffit de s'asseoir de nouveau avec ces groupes. C'est un élément dont nous devons constamment tenir compte. Les entreprises qui connaissent beaucoup de succès possèdent de bons processus de participation, mais un cas peut tout de même faire surface. C'est ainsi que les entreprises gèrent le tout. Ce sera toujours un défi. Les collectivités évolueront également. Il faut tenir compte des aspects générationnels. La jeune génération grandira et aura des attentes complètement différentes.

Il faut constamment avoir cette discussion. Il faut toujours trouver un moyen de collaborer avec les collectivités pour qu'elles sentent vraiment qu'elles profitent aussi de la mise en valeur des ressources. C'est ce dont j'ai parlé; il faut les inclure. Par exemple, au lieu de leur construire une école ou un hôpital, nous devrions leur demander comment nous pouvons collaborer pour leur permettre d'avoir un gagne-pain, de développer leur capacité et de se servir de ce que nous faisons comme tremplin pour l'avenir.

Ce n'est pas simple, et je parle par expérience, mais nous y travaillons de manière continue. Nous aurons toujours des occasions d'apprendre, et la route sera toujours truffée d'embûches.

• (0925)

L'hon. Mark Eyking: Je comprends que c'est parfois difficile. Dans certains pays, les entreprises doivent parfois composer avec des gouvernements corrompus et assurer la sécurité de leurs employés. Je sais que cela représente un énorme défi. Il devrait exister une sorte de plan ou de cours pour les PDG ou les gens qui se rendent dans ces pays sur la manière d'agir avec ces gouvernements et de répondre aux nombreux enjeux.

J'imagine que vos membres s'autodisciplinent, n'est-ce pas? Je ne sais pas si vos membres peuvent dire à un autre, par exemple, qu'il accomplit un mauvais travail en Tanzanie et que cela entache leur réputation pour la suite des activités dans la région. Vos membres peuvent-ils agir de la sorte?

Je ne crois pas que les gouvernements devraient toujours jouer à la police pour faire respecter les règles. Cela ne fonctionne pas vraiment en fin de compte. C'est mieux si c'est l'industrie qui le fait, non? C'est ce que nous constatons dans l'industrie agricole. Si vos membres se rappellent à l'ordre entre eux, je crois que c'est plus efficace que si ce sont les gouvernements qui le font.

J'aimerais savoir si votre association peut collaborer davantage avec les homologues de l'ACDI dans le monde et les autres agences de développement pour mieux comprendre les pays où vous allez. M. Ross Gallinger: L'ACPE a, entre autres, élaboré le cadre e3 Plus; il s'agit de lignes directrices sur la responsabilité sociale des entreprises. Les petites entreprises ne savaient pas vraiment comment faire participer les collectivités, procéder à leur développement et adopter des pratiques exemplaires sur le plan environnemental propres au secteur de l'exploration minière.

Divers programmes existent pour le secteur de l'exploitation minière, comme le programme Vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada. Certaines entreprises canadiennes sont également membres du Conseil international des mines et métaux; le CIMM dispose également d'un programme. Toutefois, pour...

• (0930)

L'hon. Mark Eyking: Il s'agit d'un mentorat. Donc, aucune petite entreprise ne peut avoir...

M. Ross Gallinger: C'est exact. Nous avons donc élaboré les principes et conçu les trousses d'outils. Nous cherchons actuellement comment les ancrer davantage dans les habitudes de nos membres. C'est un aspect évolutif, mais la première étape est d'avoir des lignes directrices et de les diffuser. Toute entreprise peut s'en servir; on n'a pas besoin d'être membre de l'ACPE pour y avoir accès. Les lignes directrices se trouvent sur notre site Web. Nous encourageons donc toutes les entreprises dans le monde à les consulter et à les adopter.

Nous avons en fait remarqué que des établissements d'enseignement s'en servent. Le Nortwest Community College, dans le Nord de la Colombie-Britannique, inclut le cadre e3 Plus dans son programme pour enseigner aux futurs membres de l'industrie les principes qu'il faut suivre dans le domaine.

Des universités chiliennes reprennent aussi le cadre e3 Plus. Le document existe en anglais et en français, et les principes sont traduits en espagnol. Nous voulons traduire le cadre dans d'autres langues pour que tout le monde puisse en profiter.

Nous avons encore beaucoup de pain sur la planche pour ancrer cet élément dans les programmes d'enseignement, mais nous progressons petit à petit.

Merci.

L'hon. Mark Eyking: Merci.

Le président: Merci, monsieur Eyking. J'ai étiré un peu votre temps, parce que je crois que c'est l'essence...

L'hon. Mark Eyking: Je ne parlais pas.

Le président: Je sais, mais une question courte est toujours suivie d'une très longue réponse. C'est toujours... Non, c'est correct.

Je crois que notre objectif est de trouver comment établir des partenariats, parce que si nous examinons ce qui vous force à prendre des mesures... Cependant, nous pensons que c'est un rôle que le secteur privé peut jouer, et voilà pourquoi nous en discutons. De très bonnes idées ont été émises à ce sujet.

Allons de l'autre côté pour commencer la deuxième série de questions. Madame Brown, vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Lois Brown (Newmarket—Aurora, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président. J'espère pouvoir partager mon temps avec mon collègue, Dave Van Kesteren.

Monsieur Gallinger, merci beaucoup d'être ici; c'est très intéressant

J'ai eu l'occasion d'assister à la réunion de votre association tenue en février ou mars dernier au Palais des congrès de Toronto. Si c'est une indication de la valeur des investissements des entreprises minières canadiennes à l'étranger, je peux vous dire qu'un nombre impressionnant de pays avaient installé des stands pour essayer de convaincre les entreprises minières canadiennes d'investir dans leur pays.

Je crois que l'inverse est également vrai. Le Canada fait un excellent travail, et nous laissons de très bonnes impressions à l'étranger. Les gouvernements veulent nous avoir.

J'ai un bref commentaire sur une observation que j'ai faite au Bangladesh. J'ai eu l'occasion d'y observer certains entrepreneurs, et je sais qu'il y a beaucoup de chemin à faire sur le plan de la santé et sécurité. Les entreprises installaient des échafaudages en bambou, et des employés se promenaient en sandales à trois ou quatre étages du sol. Nous devrons surmonter de véritables défis à l'étranger.

Il y a un an et demi, j'ai eu l'occasion de me rendre au Burkina Faso et de visiter la mine d'Essakane. Pour ceux qui ne le savent pas, cette mine se situe près de la frontière nord-est du Burkina Faso. Beaucoup de conflits de nature politique font rage dans cette région. L'entreprise Iamgold qui s'est implantée à Essakane a une excellente réputation au Burkina Faso. Selon mes observations, l'entreprise a jeté les fondations des maisons de la collectivité pour que les habitants puissent investir leur temps à d'autres fins. À Essakane, Iamgold a construit une école et un hôpital. Plus important encore, elle a construit un centre de formation pour y enseigner des métiers.

J'aimerais que vous nous parliez de ce qui se passe dans les collectivités avoisinantes. Tout d'abord, étant donné que les gens peuvent se concentrer sur autre chose que l'entretien de leur maison et qu'ils acquièrent des compétences professionnelles, qu'en est-il pour ce qui est des améliorations du secteur privé?

M. Ross Gallinger: Il est possible d'acquérir des compétences en travaillant directement dans la mine ou dans les entreprises qui soutiennent le site minier. Il y a deux aspects. Les habitants apprennent des métiers qu'ils peuvent ensuite exercer sur le site minier ou ailleurs, mais ils peuvent aussi mettre sur pied leur propre entreprise dans leur collectivité, ce qui vient s'ajouter à l'agriculture traditionnelle. Il y a en fait deux grandes activités économiques dans cette région: l'exploitation minière artisanale de petite envergure, qui détruit beaucoup l'environnement, et l'agriculture. Ces deux industries sont complètement incompatibles. Donc, l'important est de diversifier les emplois. Nous avons réalisé de petits projets qui ont permis aux gens d'acquérir des compétences pour travailler sur le site minier ou d'essayer d'améliorer les services de la mine en construisant des choses.

De plus, des groupes de femmes ont, entre autres, fabriqué des filets contre les moustiques et des produits artisanaux pour leur collectivité, le site minier et d'autres.

Nous essayons de leur donner un gagne-pain durant la saison sèche — lorsqu'ils n'ont rien à faire entre les récoltes. Notre objectif est de faire participer les gens pour les sortir de leur présent cycle et leur offrir d'autres possibilités. Ainsi, ils ne sont pas en danger, par exemple, s'il y a une sécheresse extrême, et nous voulons aussi essayer d'éviter qu'ils s'adonnent à l'exploitation minière artisanale de petite envergure, parce que c'est très dangereux et que cette activité détruit beaucoup l'environnement.

● (0935)

Le président: Le temps est écoulé. Je crois que vous aurez le temps, monsieur Van Kesteren, de poser vos questions au cours de la prochaine série.

La parole est à Mme Laverdière.

Ce sera Mme Sims? D'accord. Merci.

Mme Jinny Jogindera Sims (Newton—Delta-Nord, NPD): Merci beaucoup.

Merci de votre exposé informatif.

J'ai deux ou trois questions.

J'ai eu l'occasion de visiter l'Amérique du Sud à diverses reprises, et j'ai aussi déjà entendu des gens parler des dommages que les entreprises minières canadiennes y causent. L'exemple de la Bolivie revient souvent.

En ce qui concerne la mine péruvienne que j'ai visitée, il y avait certainement beaucoup de conflits entre la collectivité et l'entreprise. Comme vous l'avez mentionné, c'était probablement parce que beaucoup de mesures n'avaient pas été prises à l'avance. Quel type d'évaluation environnementale une entreprise réalise-t-elle avant de s'implanter dans une région et d'y commencer l'exploitation minière?

M. Ross Gallinger: Je connais assez bien la situation au Pérou, parce que j'y suis allé souvent et j'y ai participé à des projets. Une entreprise doit respecter deux éléments avant de s'implanter dans un pays en voie de développement. Je vais me servir du Pérou comme exemple.

Étant donné qu'une exploitation minière coûte de 500 millions à des milliards de dollars, l'entreprise devra probablement se tourner vers les banques pour obtenir du financement. La majorité des banques suivent les principes de l'Équateur, ce qui oblige l'entreprise à suivre les normes en matière de développement édictées par la Société financière internationale. Il faut notamment procéder à une évaluation environnementale. Elle donne à l'entreprise une idée de ce dont il faut tenir compte en ce qui concerne l'eau, l'air et la terre. Elle détermine aussi les activités et la façon dont l'entreprise s'assurera d'atténuer les effets sur l'environnement. Même le Pérou dispose du processus pour réaliser une telle évaluation.

Cela comprend également une évaluation de l'impact social des effets sociaux potentiels et les mesures que l'entreprise entend prendre pour les atténuer. Ensuite, il faut concevoir un plan de gestion environnementale, soit comment l'entreprise compte apporter les correctifs, au besoin, et assurer un suivi. C'est obligatoire en vertu de la loi au Pérou et c'est aussi une exigence du programme de surveillance lié aux accords de prêts. Dans tous les cas, une telle évaluation environnementale est requise à l'avance pour veiller à ce qu'il n'y ait pas d'impacts environnementaux importants.

Il peut y avoir des situations qu'il faut résoudre. Des problèmes surviennent dans les exploitations minières au Canada, et nous apportons les correctifs nécessaires et aidons l'environnement à se régénérer. Si vous voulez étudier une exploitation au Pérou, je vous conseille de consulter le site Web d'Oxfam Australie. On y retrouve une étude de cas sur ce qui se passe à Tintaya, au Pérou. On y parle de l'exploitation nationale de la mine et des problèmes du secteur privé en ce qui concerne le développement des collectivités et l'environnement. Il y a une excellente vidéo qui catégorise le tout. Il y a des entrevues réalisées avec des membres de la collectivité, de l'entreprise, du gouvernement et des ONG.

C'est une étude de cas intéressante qui aborde les enjeux environnementaux et la façon dont ils ont été résolus. Cet exemple démontre à merveille comment le dialogue peut aider à résoudre ces enjeux. Il est intéressant de noter qu'en dix ans de dialogue, les intervenants n'ont réussi qu'à résoudre 90 p. 100 des enjeux qu'ils avaient au début. Ce processus peut durer très longtemps avant que tout le monde y trouve enfin son compte.

● (0940)

[Français]

M. Jean-François Larose (Repentigny, NPD): J'ai encore une petite question à poser; je vais essayer d'être très bref.

Merci beaucoup pour votre présentation. C'était excellent. J'apprécie beaucoup de voir un élan positif s'aligner, sauf que j'ai quelques inquiétudes.

Mon inquiétude première est que, souvent, quand arrivent des situations où il y a une bonne volonté, justement, cela reste une bonne volonté. Dans les moments difficiles, on décide que les projets comme ceux-là sont mis de côté.

Vous disiez qu'il y avait une évolution depuis les cinq dernières années. On est parti de consultations pour ensuite mettre en place dans les régions beaucoup plus de proactivité. Cela a-t-il été quantifié et calculé, au sein de la compagnie? Sur le plan des bénéfices, est-ce solide? Y a-t-il une volonté éventuelle afin que cela fasse partie de votre constitution, pour que cela soit d'autant plus solide?

Dans des situations d'économie difficile, je le répète, des choses sont abolies. Or, vous l'avez dit, l'implication est importante. Il doit exister une continuité, une stabilité. La réalisation de choses comme celles-là relève d'une complexité très exigeante. Ces choses ne peuvent pas être tassées du revers de la main à la première occasion. [Traduction]

M. Ross Gallinger: Pour ce qui est du développement des collectivités, lorsqu'on crée des attentes et qu'on prend des engagements, il faut les remplir. Si on ne le fait pas, on provoque une polémique. Comme toute personne qui a conclu une entente avec un partenaire le sait, si le partenaire décide de reculer, la personne ne sera pas très contente. D'après mon expérience, une polémique peut être déclenchée lorsqu'on change... ou les attentes sont différentes, ce qui engendre une polémique.

De plus, pour ce qui est de l'avantage global de ce secteur en quelque sorte, le Conseil international des mines et métaux a fait d'excellentes études de cas sur des pays — le Ghana et le Chili, par exemple — et sur la façon dont le côté « secteur privé » de l'exploitation minière contribue au bien-être du pays. Le Botswana en est un très bon exemple; le pays y a vraiment trouvé son compte et a investi ses richesses minérales, ce qui fait que maintenant, il n'a plus besoin d'aide en quelque sorte. Il existe donc de très bons exemples sur lesquels on a écrit.

Pour ce qui est des renseignements spécifiques sur les bénéfices, malheureusement, notre industrie tente vraiment d'en parler beaucoup plus. Nous sommes restés très silencieux au sujet de ce que fait l'industrie sur le plan du développement des collectivités et des contributions qui y sont liées, car l'industrie dit que cela fait partie des affaires, et nous ne voulons pas vraiment attirer l'attention sur tout cela. Comme les gens veulent en savoir plus à ce sujet, beaucoup plus de renseignements sont diffusés sous forme de rapports, et on parle beaucoup plus en profondeur des aspects de la responsabilité sociale d'entreprise pour que l'information soit vraiment diffusée et qu'on ait les chiffres sur les composantes économiques plutôt que des renseignements qualitatifs.

● (0945)

Le président: Merci.

Je cède la parole à M. Van Kesteren, et ce sera peut-être la dernière intervention, car il ne nous reste plus beaucoup de temps.

M. Dave Van Kesteren (Chatham-Kent-Essex, PCC): Merci.

Nous parlons beaucoup de la responsabilité sociale des entreprises, et je pense que c'est bien. Je pense qu'il y a des contrôles, et vous en avez mentionné. Il y en a plein ici. Nous maintenons la pression, et le FMI... Il y a plein de contrôles.

Comme le dit Adam Smith et je vais paraphraser, ce n'est pas pour le boucher que le pâtissier se lève à 5 heures du matin. Reconnaissons-le, votre objectif est de faire des profits, et c'est bien, c'est correct. Je pense que la concurrence est forte. Lorsqu'on visite l'Afrique, on voit les beaux stades que les Chinois ont construits. De toute évidence, ils ont une façon de gagner le coeur et l'âme des gens aussi.

Notre étude ne vise pas à savoir si vous êtes un bon garçon ou non. Bien des gens veulent toujours le faire. Je pense que nous faisons la bonne chose. Nous pouvons toujours faire mieux.

Il nous faut savoir pourquoi tant de pays dans le monde, et notre étude se concentre sur l'Afrique, demeurent dans la pauvreté. Pourquoi après 40 années d'aide, semblons-nous incapables d'aider ces gens? C'est notre voeu. Tout le monde souhaite la même chose. Nous voulons que ces gens puissent vivre dans une société qui leur permet de gagner leur vie, de fonder une famille et de prospérer.

Que se passe-t-il? Que faisons-nous qui ne va pas? Vous avez la chance de dire « vous vous êtes acharnés sur moi, et maintenant je vais vous dire ce que vous faites qui ne va pas ». Pourquoi la Corée du Sud est-elle dans une telle situation aujourd'hui? Faisons-nous quelque chose qui ne va pas avec notre aide? Pouvons-nous améliorer quelque chose dans notre façon de faire pour bâtir des économies en générant de la richesse de la façon dont vous nous avez parlé? C'est ma question.

M. Ross Gallinger: Revenons à l'exemple de la Tanzanie que je vous ai donné tout à l'heure. Nous avons vu une foule de projets de puits pour lesquels des ONG de développement sont intervenues en disant « nous allons creuser un puits pour vous », etc. Cependant, lorsqu'on retourne sur les lieux deux ans plus tard, ils ne sont pas fonctionnels, car on n'a pas fait participer la collectivité.

C'est le plus gros problème pour tout le monde. Je peux dire à mes enfants d'essayer d'être des entrepreneurs, mais il faut qu'ils aient ce type d'expérience lié à la capacité pour pouvoir vraiment en tirer profit. Si je fais tout pour mes enfants, ils s'attendront à ce que chaque fois qu'ils auront besoin de quelque chose, ils n'auront qu'à me le demander. Lorsque je dis « faisons-le ensemble, mais voici ce que vous devez faire à ce sujet et ce que vous devez saisir »...

Le renforcement des capacités, c'est ce qui nous cause le plus de difficultés. Dans une industrie qui compte un grand nombre d'ingénieurs qui adorent construire des choses, ils préfèrent construire des écoles et des installations médicales, car c'est concret. Lorsque nous parlons du renforcement des capacités, ils ne peuvent pas le concevoir, mais on le voit dans les activités qui sont menées. Lorsque je vois des entrepreneurs dans le domaine de la microfinance et l'accès aux capitaux qu'ils ont pour créer des entreprises, c'est incroyable de voir à quel point ils ne sont pas en retard dans le remboursement de leurs prêts et ce qu'ils en retirent.

Tout cela fait partie du travail d'un entrepreneur et des affaires. Dans le cas de la société Iamgold, nous avons montré à nos employés comment être des entrepreneurs, et non simplement à effectuer des tâches. Nous leur avons aussi montré comment ils pouvaient apporter leur contribution au sein de l'entreprise et nous les avons amenés à adopter cette approche de façon à ce qu'ils puissent avoir cela en tête et réfléchir à d'autres idées. C'est là qu'il y a une lacune. C'est à ce moment-là que l'entreprise peut intervenir si nous pouvons collaborer en tant que partenaires et si nous ne disons pas que nous le ferons pour eux, mais bien « vous entreprendrez ce projet qui vous permettra d'apprendre des choses, et au bout du compte, ce sera votre projet ».

Encore une fois, l'expérience en Tanzanie a été incroyable, car on parlait au groupe de gens qui avait été formé, et c'était leur projet. Ils en étaient très fiers. C'était leur projet. Ils ont parlé de tout ce qu'ils ont fait. Ils étaient très reconnaissants envers les gens de l'entreprise, car ils ont contribué un peu au financement et ils ont été très encourageants pour d'autres.

Le gouvernement a tenté de s'attribuer le mérite du projet. Les membres de la collectivité ont dit que le gouvernement ne pouvait pas faire cela. Ils ont dit que c'est eux qui ont fait le travail. Ce faisant, j'ai constaté qu'ils commençaient à réfléchir à d'autres projets qu'ils pourraient mener et à d'autres sources de revenus qu'ils pourraient ainsi créer.

Tout cela fait partie de ce que nous devons examiner: cesser de faire les choses de cette façon et littéralement s'associer dans le processus. L'idée, c'est de créer une valeur commune, de collaborer à cet égard de façon à ce que les gens s'approprient le projet. Ils ont cette expérience du côté de l'entreprise qu'ils peuvent utiliser, et je pense que c'est ce que nous voyons dans les pays qui le font bien. Nous voyons des gouvernements qui travaillent en ce sens et non pour eux.

(0950)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Gallinger, je vous remercie beaucoup de votre présence. C'était très instructif. De plus, nous sommes heureux que vous nous ayez donné votre point de vue sur une ou deux industries. Cela a ajouté quelque chose.

M. Ross Gallinger: Merci beaucoup.

J'ai un dossier contenant des documents qui sont à la base de cela. Si le comité le souhaite, je serai ravi de vous le fournir.

Le président: Bien sûr. Si vous pouvez le laisser à la greffière, ce serait excellent.

Avant que nous levions la séance, je veux mentionner que nous avons une réunion informelle avec l'OCDE, qui a demandé la présence du sous-comité, donc des vice-présidents. Les gens qui veulent y participer sont les bienvenus, mais comme il ne s'agit que d'une réunion informelle, si vous avec d'autres obligations... N'hésitez pas à partir ou à rester; c'est comme vous voulez.

Merci beaucoup.

La séance est levée.

POSTE > MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid Lettermail

Poste-lettre

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services Public Works and Government Services Canada Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone: 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur: 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
http://publications.gc.ca

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : http://www.parl.gc.ca

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
http://publications.gc.ca

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: http://www.parl.gc.ca